



RECOURS SASKATCHEWAN

Le 12 mai 2016, l'APPQ a déposé une demande de pourvoi en contrôle judiciaire afin de contester la validité constitutionnelle de la *Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec* (ci-après « LRS ») puisque la RLS ne prévoit pas, entre autres, d'arbitrage de différends exécutoire dans le cas d'impasse dans les négociations collectives, et ce, en l'absence du droit de grève des membres de la Sûreté du Québec.

Par la suite, l'APPQ a procédé au dépôt, au dossier de la Cour, des déclarations sous serment de M. Réjean Corriveau, ex-vice-président aux Griefs et à la formation, ainsi que de Pierre Veilleux, président de l'Association afin d'appuyer les allégations de notre demande et contextualiser la négociation des différents contrats de travail et les moyens de pression exercés dans les dernières décennies.

Par ailleurs, nous avons procédé ensuite au dépôt du rapport d'expertise sur le sujet de M. Michel Coutu (professeur titulaire de droit du travail et de sociologie du droit à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal). À ce jour, l'APPQ est en attente du procureur général du Québec afin que soient complétées les procédures relatives aux interrogatoires préalables des affidavits de l'APPQ, à la production de la défense du procureur général du Québec et de ses déclarations sous serment, ainsi qu'au dépôt du rapport d'expert du procureur général, le cas échéant.

Soyez assurés que nous vous aviserons des prochains développements.

Pierre Veilleux, président